



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 02 JUIN 2020

Etaients présents : Mesdames et Messieurs Christophe LETHUILLIER, Gérard GENET, Jocelyne LERONDEAU, Benoist ISAMBERT, Jérôme LEBON, Aymeric DE ROUGÉ, Martine CABARET, Marcel BOURGEOIS, Brigitte BLONDEAUX, Valérie PETIT et Michèle ROL.

Après lecture, le procès-verbal du Conseil Municipal du 28 mai 2020 est approuvé.

Monsieur le Maire nomme Monsieur Gérard GENET, secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Nomination des membres des syndicats.
- Représentants de l'EPCI.
- Nomination des membres des commissions obligatoires.
- Nomination des membres des commissions facultatives.
- Indemnités du Maire et des Adjoints.
- Questions diverses.

DESIGNATION DES DELEGUES DU SIAD DE LA REGION D'UMPEAU

Suite aux élections municipales du 15 mars dernier, le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner les délégués devant représenter la Commune au sein du Syndicat Intercommunal Assainissement Drainage de la Région d'Umpeau :

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident de voter à main levée.

Sont élus à l'unanimité en qualité de délégués titulaires du SIAD DE LA REGION D'UMPEAU :

- Jocelyne LERONDEAU
- Aymeric DE ROUGÉ

Sont élus à l'unanimité en qualité de délégués suppléants du SIAD DE LA REGION D'UMPEAU :

- Marcel BOURGEOIS
- Brigitte BLONDEAUX

DESIGNATION DES DELEGUES DU S.M.V.A.

Suite aux élections municipales du 15 mars dernier, le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner les délégués devant représenter la Commune au sein du Syndicat Mixte de la Voise et de ses Affluents :

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident de voter à main levée.

Est élu à l'unanimité en qualité de délégué titulaire du SMVA :

- Marcel BOURGEOIS

Est élu à l'unanimité en qualité de délégué suppléant du SMVA :

- Aymeric DE ROUGÉ

DESIGNATION DES DELEGUES DU S.I.V.O.S. D'AUNEAU

Suite aux élections municipales du 15 mars dernier, le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner les délégués devant représenter la Commune au sein du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire du canton d'Auneau :

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident de voter à main levée.

Sont élus à l'unanimité en qualité de délégués titulaires du SIVOS :

- Gérard GENET
- Jocelyne LERONDEAU

Sont élus à l'unanimité en qualité de délégués suppléants du SIVOS :

- Valérie PETIT
- Jérôme LEBON

DESIGNATION DES DELEGUES DU S.I.P.S.T.A.

Suite aux élections municipales du 15 mars dernier, le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner les délégués devant représenter la Commune au sein du Syndicat Intercommunal du Pôle de Sécurité du canton d'Auneau et de la gestion du local de la Trésorerie d'Auneau :

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident de voter à main levée.

Est élue à l'unanimité en qualité de déléguée titulaire du SIPSTA :

- Martine CABARET

Est élu à l'unanimité en qualité de délégué suppléant du SIPSTA :

- Gérard GENET

DESIGNATION DES DELEGUES ENERGIE 28

Suite aux élections municipales du 15 mars dernier, le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner les délégués devant représenter la Commune au sein du Syndicat Départemental d'Energie d'Eure-et-Loir :

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident de voter à main levée.

Est élu à l'unanimité en qualité de délégué titulaire d'ENERGIE 28 :

- **Marcel BOURGEOIS**

Est élue à l'unanimité en qualité de déléguée suppléante d'ENERGIE 28 :

- **Michèle ROL**

DESIGNATION DES REPRESENTANTS D'EURE-ET-LOIR INGENIERIE

Suite aux élections municipales du 15 mars dernier, le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au sein d'Eure-et-Loir Ingénierie (domaine de la voirie) :

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident de voter à main levée.

Sont élus à l'unanimité en qualité de représentants au sein d'Eure-et-Loir Ingénierie :

- **Jocelyne LERONDEAU : représentante titulaire**
- **Marcel BOURGEOIS : représentant suppléant**

DESIGNATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES A CHARTRES METROPOLE

Suite aux élections municipales du 15 mars dernier, il a été procédé à l'élection du maire et des adjoints en date du 28 mai 2020.

Considérant que Monsieur Christophe LETHUILLIER a été élu Maire et que Monsieur Gérard GENET a été élu Premier Adjoint,

Considérant que les conseillers communautaires sont énumérés dans l'ordre du tableau établi à la suite de l'élection du maire et des adjoints,

Est désigné en qualité de conseiller communautaire titulaire à Chartres Métropole :

- **Christophe LETHUILLIER**

Est désigné en qualité de conseiller communautaire suppléant à Chartres Métropole :

- **Gérard GENET**

PROPOSITION DE MEMBRES POUR LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

L'article 1650-1 du Code Général des Impôts prévoit que dans chaque commune, il soit institué une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) composée du Maire ou de son adjoint délégué et de six commissaires et de leurs suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du Conseil Municipal.

Aussi convient-il, à la suite des dernières élections municipales, de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs dans la commune.

Les six commissaires titulaires ainsi que les six commissaires suppléants sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste en nombre double dressée par le Conseil Municipal.

Conformément au 3^{ème} alinéa du 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI), les commissaires doivent remplir les conditions suivantes :

- Etre de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne,
- Etre âgé de 25 ans au moins,
- Jouir de leurs droits civils,
- Etre inscrit à l'un des rôles des impôts directs locaux de la Commune,
- Etre familiarisé avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la Commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

. PROPOSE les listes ci-dessous, de 12 contribuables pour les membres titulaires et de 12 contribuables pour les membres suppléants.

- Liste des membres titulaires proposés pour la CCID :

NOM et PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE	ADRESSE
1 - M. DE ROUGÉ Aymeric	29/11/1982	9 rue des Acacias, 28700 OINVILLE-SOUS-AUNEAU
2 - M. LEBON Jérôme	26/04/1946	10 rue des Acacias, 28700 OINVILLE-SOUS-AUNEAU
3 - M. ISAMBERT Benoist	26/12/1976	4 rue des Prés à POISSAC, 28700 OINVILLE-SOUS-AUNEAU
4 - Mme Brigitte BLONDEAUX	30/09/1953	6 rue de la Planche, 28700 OINVILLE-SOUS-AUNEAU
5 - Mme Michèle ROL	11/08/1958	7 rue de la Planche, 28700 OINVILLE-SOUS-AUNEAU
6 - M. Marcel BOURGEOIS	24/07/1954	10 rue des Bois, 28700 OINVILLE-SOUS-AUNEAU
7 - M. Gérard GENET	10/08/1948	3 rue du Buisson, 28700 OINVILLE-SOUS-AUNEAU
8 - Mme Christiane SAUGEZ	31/05/1953	1 Impasse des Chesneaux, 28700 OINVILLE-SOUS-AUNEAU
9 - Mme Danièle HENAULT	27/10/1939	15 rue des Acacias, 28700 OINVILLE-SOUS-AUNEAU
10 - Mme Renée DRULHE	12/08/1941	2 rue des Prés à POISSAC, 28700 OINVILLE-SOUS-AUNEAU
11 - M. André LECOMTE	23/01/1946	3 rue des Acacias, 28700 OINVILLE-SOUS-AUNEAU
12 - M. Thierry GENET	07/06/1966	1 bis rue des Prés à POISSAC, 28700 OINVILLE-SOUS-AUNEAU

- Liste des membres suppléants proposés pour la CCID :

NOM et PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE	ADRESSE
1 - M. GUERIN Dominique	14/01/1967	33 rue de la Croix Madeleine, 28700 BÉVILLE-LE-COMTE

2 - M. POYARD Bernard	31/03/1945	21 rue des Acacias, 28700 OINVILLE-SOUS-AUNEAU
3 - M. COLAS Emmanuel	28/05/1975	3 rue des Terres Fortes, 28700 OINVILLE-SOUS-AUNEAU
4 - M. MOULARD Pierre	14/03/1946	1 rue des Acacias, 28700 OINVILLE-SOUS-AUNEAU
5 - Mme ROBIN Corinne	18/07/1967	26 rue des Acacias, 28700 OINVILLE-SOUS-AUNEAU
6 - M. LANCELIN Patrick		25 rue de la Croix Madeleine, 28700 BÉVILLE-LE-COMTE
7 - Mme LERONDEAU Jocelyne	19/04/1955	12 rue des Prunus à CHERVILLE, 28700 OINVILLE-SOUS-AUNEAU
8 - Mme LETHUILLIER Anne-Marie	18/05/1941	8 rue des Harres à CHERVILLE, 28700 OINVILLE-SOUS-AUNEAU
9 - M. CURE Dominique	09/02/1959	6 rue des Jonquilles à CHERVILLE, 28700 OINVILLE-SOUS-AUNEAU
10 - M. SCHAEFFER Alain	26/10/1958	5 rue des Prés à POISSAC, 28700 OINVILLE-SOUS-AUNEAU
11 - M. CALLEC Jérôme	22/01/1972	Le Moulin de Lonceux à LONCEUX, 28700 OINVILLE-SOUS-AUNEAU
12 - M. FILLAUD Jean Michel	18/02/1950	2 rue du Rotoir à OCCONVILLE, 28700 OINVILLE-SOUS-AUNEAU

COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES

Suite aux élections municipales du 15 mars dernier, le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à la composition de la Commission d'Appels d'Offres :

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident de voter à main levée.

Sont élus à l'unanimité en qualité de membres titulaires de la Commission d'Appels d'Offres :

- Jérôme LEBON
- Michèle ROL
- Jocelyne LERONDEAU

Sont élus à l'unanimité en qualité de membres suppléants de la Commission d'Appels d'Offres :

- Martine CABARET
- Marcel BOURGEOIS
- Benoist ISAMBERT

COMPOSITION DE LA COMMISSION DES TRAVAUX

Suite aux élections municipales du 15 mars dernier, le Maire précise au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à la composition de la Commission des Travaux sur les bâtiments, terrains communaux et aménagements divers :

Sont membres de la Commission des Travaux :

- Jocelyne LERONDEAU
- Benoist ISAMBERT
- Jérôme LEBON
- Martine CABARET
- Marcel BOURGEOIS
- Michèle ROL
- Brigitte BLONDEAUX

COMPOSITION DE LA COMMISSION DES FINANCES

Suite aux élections municipales du 15 mars dernier, le Maire précise au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à la composition de la Commission des Finances :

Sont membres de la Commission des Finances :

- Gérard GENET
- Aymeric DE ROUGÉ
- Martine CABARET
- Jérôme LEBON

COMPOSITION DE LA COMMISSION SCOLAIRE

Suite aux élections municipales du 15 mars dernier, le Maire précise au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à la composition de la Commission Scolaire :

Sont membres de la Commission Scolaire :

- Valérie PETIT
- Jérôme LEBON

COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNICATION

Suite aux élections municipales du 15 mars dernier, le Maire précise au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à la composition de la Commission Communication :

Sont membres de la Commission Communication :

- Aymeric DE ROUGÉ
- Valérie PETIT
- Michèle ROL
- Jérôme LEBON
- Benoist ISAMBERT

COMPOSITION DE LA COMMISSION EMBELISSEMENT ET ENVIRONNEMENT

Suite aux élections municipales du 15 mars dernier, le Maire précise au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à la composition de la Commission Embellissement et Environnement :

Sont membres de la Commission Embellissement et Environnement :

- Jocelyne LERONDEAU
- Gérard GENET
- Valérie PETIT
- Anne-Marie LETHUILLIER
- Jérôme LEBON
- Michèle ROL

COMPOSITION DE LA COMMISSION FETES ET CEREMONIES

Suite aux élections municipales du 15 mars dernier, le Maire précise au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à la composition de la Commission Fêtes et Cérémonies :

Sont membres de la Commission Fêtes et Cérémonies :

- Jocelyne LERONDEAU
- Michèle ROL
- Gérard GENET
- Marcel BOURGEOIS
- Jérôme LEBON
- Valérie PETIT
- Benoist ISAMBERT
- Aymeric DE ROUGÉ

COMPOSITION DE LA COMMISSION ACTION SOCIALE

Suite aux élections municipales du 15 mars dernier, le Maire précise au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à la composition de la Commission Action Sociale :

Sont membres de la Commission Action Sociale :

- Valérie PETIT
- Marcel BOURGEOIS
- Renée DRULHE
- Claudine GENET
- Marcel LECOMTE
- Pierre MOULARD

DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE

Suite aux élections municipales du 15 mars dernier, le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à la désignation d'un correspondant « Défense » :

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident de voter à main levée.

Est élu à l'unanimité en qualité de correspondant « Défense » :

- Benoist ISAMBERT

FIXATION DU MONTANT DES INDEMNITES DES ADJOINTS

Les articles L. 2123-20, L. 2123-20-1 et L. 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient la possibilité d'indemniser les élus locaux pour les activités au service de l'intérêt général et de leurs concitoyens, et de fixer les taux maximums des indemnités des adjoints par référence à l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale.

En application de ce principe, l'enveloppe autorisée est de 991,80 € + 770,10 € = 1 761,90 €.

Le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020 constate l'élection de deux adjoints.

Il appartient au Conseil Municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximums fixés par la loi.

L'indemnité du Maire est fixée automatiquement au taux maximal en vigueur, à savoir 25,5 % de l'indice brut terminal 1027, soit une indemnité brute de 991,80 €.

Pour une commune de 354 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 9,9 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

. DÉCIDE avec effet au 1^{er} juin 2020, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions des adjoints comme suit :

- **1^{er} adjoint : 9,9 % de l'indice 1027 soit 385,05 € bruts mensuels**
- **2^{ème} adjoint : 9,9 % de l'indice 1027 soit 385,05 € bruts mensuels**

. D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

QUESTIONS DIVERSES

- Employé communal : Monsieur Jean-Louis LOZET a rejoint la commune en qualité d'agent d'entretien, à compter du 1^{er} juin 2020.

- Véhicule communal : Le rachat d'un Renault Master d'occasion et d'un sabot antivol ont été effectués.

- Rue des Terres Fortes : Le revêtement de la rue des Terres Fortes a été refait.

- Parterres de fleurs : Les bordures des parterres de fleurs ont été entièrement changées.

Prochain Conseil Municipal : mardi 30 juin 2020 à 20 h 00.

La séance est levée à 22 h 30.

LE MAIRE,
Christophe LETHUILLIER.

